

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1656

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 4

À l'alinéa 34, supprimer les mots :

« , sans préjudice du III de l'article L. 5311-10, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.